



**Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction mobilité, emplois, carrières**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de service

SG/SRH/SDMEC/2015-1065

10/12/2015

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Nombre d'annexes : 1

Objet : Calendrier du cycle de mobilité du printemps 2016.

Mots-clés : mobilité, printemps 2016, mouvement, affectation.

Destinataires d'exécution

Administration centrale
Etablissements d'enseignement
Etablissements publics
Organisations syndicales
RAPS
Services déconcentrés

La présente note fixe le calendrier de la mobilité du printemps 2016. Les étapes visées en annexe s'appliquent à la circulaire de mobilité principale et à son additif.

Le respect de ce calendrier garantit la lisibilité du dispositif pour les agents et l'opérationnalité des différentes phases de gestion.

En conséquence, les délais indiqués en annexe devront impérativement être respectés.

*Pour le ministre, et par délégation,
La sous-directrice mobilité, emplois et carrières*

Signé : Noémie LE-QUELLENEC

Annexe :
Calendrier de la procédure de mobilité du printemps 2016

CIRCULAIRE PRINCIPALE	Dates
Début du recueil des demandes d'ouverture de postes par les responsables de programmes	4 janvier
Limite de remontée des demandes d'ouverture de postes <i>Les demandes parvenues après cette date ne seront pas traitées à la circulaire principale</i>	22 janvier
Dialogue RAPS et responsables de programmes	4 au 11 février
Fin de saisie et de vérification par les responsables de programmes	15 février
Publication de la liste principale sur BO-Agri	18 février
Limite de candidatures pour les agents : - Agents du MAAF : Fin de saisie des candidatures par télédéclaration ; - Agents externes : les demandes parvenues après cette date ne seront pas prises en compte.	9 mars
ADDITIF	
Début du recueil des demandes d'ouverture de postes par les responsables de programmes	23 février
Limite de remontée des demandes d'ouverture de postes <i>Les demandes parvenues après cette date ne seront pas traitées</i>	4 mars
Dialogue RAPS et responsables de programmes	11 au 17 mars
Fin de saisie et de vérification par les responsables de programmes	21 mars
Publication de la liste additive sur BO-Agri	24 mars
Limite des candidatures pour les agents : - Agents du MAAF : Fin de saisie des candidatures par télédéclaration ; - Agents externes : les demandes parvenues après cette date ne seront pas prises en compte.	6 avril

AVIS ET CLASSEMENT DES CANDIDATURES	Dates
Limite remontée des avis et classements des chef de service d'accueil	15 avril
Fin de saisie des candidatures externes et des avis par le RAPS	21 avril
Vérification par les responsables de programmes	22 avril au 3 mai
Vérification des documents de CAP par les bureaux de gestion du SRH	À compter du 4 mai
Réunion d'arbitrage	1^{er} juillet (matin)